

# Barème des frais – Séries Q et W

**GAMME OR AGF**

**La Gamme Or AGF<sup>MD</sup> (séries Q et W)<sup>1</sup> est une solution à tarification par tranche d'actif qui est conçue pour répondre aux besoins uniques de vos clients bien nantis.**

La Gamme Or AGF propose des tarifs préférentiels aux clients investissant au moins 100 000 \$ par fonds ou ayant un actif agrégé par ménage représentant 250 000 \$. Nous offrons deux séries distinctes de fonds, conçues pour correspondre au modèle de rémunération de votre société. Dans le cadre de la série Q, des frais de service négociés sont prélevés chaque mois par AGF sur le compte de l'investisseur, avant d'être versés au courtier. Dans le cadre de la série W, le client paie directement des frais au courtier (il faut avoir signé une convention de courtage avec AGF pour pouvoir offrir des titres de la série W).

Le seuil minimal d'admissibilité et la tarification par tranche d'actif sont les mêmes pour la série Q et la série W. Les investissements supérieurs à 250 000 \$ peuvent permettre de réduire davantage les frais de gestion. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent à la valeur comptable des éléments d'actif à investir, et ce, dans chaque tranche d'actif. Lorsqu'un client investit plus de 250 000 \$, la réduction supplémentaire est calculée en fonction de la valeur marchande, en tenant compte de la valeur comptable de tout placement supérieur à 250 000 \$. En vertu de ce mode de calcul, l'investisseur est assujéti à un taux effectif définitif appelé « taux pondéré ».

Le coût total maximal (%) correspond au maximum de frais imputables au total pour chacune des séries Q et W. Ces frais ont été calculés en fonction d'un taux de la TVH de 13 % (Ontario), de même que des frais de service maximaux des courtiers (série Q). La tarification des séries Q et W après impôts peut varier selon la province et les frais de service négociables des courtiers.

## Série Q

– AGF facilite le prélèvement des frais de service négociés.

Série Q	Frais de gestion de la Gamme Or AGF (série Q) <sup>1</sup>					Série Q – Frais de service négociables des courtiers <sup>1</sup>	Coût total maximal (%) (incl. frais de service et TVH)		Réduction minimale	Série Q – Code du fonds
	100 000 \$ à 250 000 \$	250 000 \$ à 500 000 \$	500 000 \$ à 1 million \$	1 à 3 millions \$	> 3 millions \$ +		Série Q <sup>1</sup>	Série OPC <sup>1</sup>		
FONDS D'ACTIONN – nord-américains										
Catégorie Revenu de dividendes nord-américains AGFIQ <sup>2</sup>	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,28	0,13	1241
Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGFIQ <sup>2</sup>	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,27	0,12	1242
FONDS D'ACTIONN – canadiens										
Fonds de revenu de dividendes canadiens AGFIQ	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,12	–	1226
FONDS D'ACTIONN – américains										
Catégorie Croissance américaine AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,66	0,51	1225
Catégorie Secteurs américains AGFIQ <sup>5</sup>	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,53	0,38	1236
Fonds de croissance américaine AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,62	0,47	1263
Fonds É.-U. petite et moyenne capitalisation AGF	1,00	0,95	0,90	0,875	0,85	0,00 – 1,00	2,26	2,53	0,27	1238
FONDS D'ACTIONN – mondiaux										
Catégorie Actions mondiales AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,40	0,25	1214
Catégorie Marchés émergents AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,63	0,48	1229
Catégorie mondiale de dividendes AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,45	0,30	1247
Fonds d'actions mondiales AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,53	0,38	1213
Fonds des marchés émergents AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,50	0,35	1228
Fonds mondial de dividendes AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,36	0,21	1212
Fonds Select mondial AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	0,00 – 1,00	2,15	2,59	0,44	1257

## Série Q (suite)

Série Q	Frais de gestion de la Gamme Or AGF (série Q) <sup>1</sup>					Série Q – Frais de service négociables des courtiers <sup>1</sup>	Coût total maximal (%) (incl. frais de service et TVH)		Réduction minimale	Série Q – Code du fonds
	100 000 \$ à 250 000 \$	250 000 \$ à 500 000 \$	500 000 \$ à 1 million \$	1 à 3 millions \$	> 3 millions \$		Série Q <sup>1</sup>	Série OPC <sup>1</sup>		
FONDS ÉQUILIBRÉS ET DE RÉPARTITION DE L'ACTIF – canadiens										
Fonds de revenu stratégique AGF	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70	0,00 – 1,00	2,09	2,78	0,69	1259
FONDS ÉQUILIBRÉS ET DE RÉPARTITION DE L'ACTIF – mondiaux										
Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF <sup>6</sup>	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70	0,00 – 1,00	2,09	2,67	0,58	1233
Fonds de revenu d'actions AGF <sup>7</sup>	0,80	0,75	0,725	0,675	0,650	0,00 – 1,00	2,03	2,23	0,20	1244
Fonds équilibré de croissance mondial AGF	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70	0,00 – 1,00	2,09	2,58	0,49	1251
Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF <sup>8</sup>	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70	0,00 – 1,00	2,09	2,63	0,54	1205
FONDS À REVENU FIXE – canadiens										
Catégorie Revenu fixe Plus AGF	0,60	0,575	0,55	0,525	0,52	0,00 – 0,50	1,24	1,59	0,35	1249
Fonds de revenu fixe Plus AGF	0,60	0,575	0,55	0,525	0,52	0,00 – 0,50	1,24	1,50	0,26	1207
FONDS À REVENU FIXE – mondiaux										
Catégorie Obligations à rendement global AGF	0,75	0,725	0,70	0,675	0,67	0,00 – 0,50	1,41	1,79	0,38	1248
Fonds d'obligations à rendement global AGF	0,75	0,725	0,70	0,675	0,67	0,00 – 0,50	1,41	1,82	0,41	1211
Fonds d'obligations de sociétés mondiales AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 0,50	1,36	1,86	0,50	1209
Fonds d'obligations des marchés émergents AGF	0,75	0,725	0,70	0,675	0,67	0,00 – 0,50	1,41	1,86	0,45	1210
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF	0,80	0,775	0,75	0,725	0,72	0,00 – 0,75	1,75	1,92	0,17	1240
Fonds de revenu à taux variable AGF	0,80	0,775	0,75	0,725	0,72	0,00 – 0,50	1,47	1,83	0,36	1237
PORTEFEUILLES ÉLÉMENTS <sup>MC</sup> AGF*										
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 1,15	2,09	2,47	0,38	1224
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 1,15	2,09	2,68	0,59	1219
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 1,15	2,09	2,50	0,41	1222
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF <sup>9</sup>	0,80	0,78	0,75	0,73	0,72	0,00 – 1,15	2,20	2,84	0,64	1217
Catégorie Portefeuille Éléments Rendement AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 0,65	1,53	2,08	0,55	1235
Portefeuille Éléments Conservateur AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 1,15	2,09	2,44	0,35	1223
Portefeuille Éléments Croissance AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 1,15	2,09	2,45	0,36	1218
Portefeuille Éléments Équilibré AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 1,15	2,09	2,45	0,36	1221
Portefeuille Éléments Mondial AGF <sup>9</sup>	0,80	0,78	0,75	0,73	0,72	0,00 – 1,15	2,20	2,60	0,40	1216
Portefeuille Éléments Rendement AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,00 – 0,65	1,53	2,06	0,53	1220

\* Pour plus de détails sur les fonds sous-jacents, visitez le site [AGF.com/Fonds](http://AGF.com/Fonds).  
Pour des renseignements à jour, visitez le site [AGF.com/Elements](http://AGF.com/Elements).

À L'USAGE DES CONSEILLERS AUPRÈS DES INVESTISSEURS

## Série W

– Le client paie les frais directement au courtier.

– Il faut avoir signé une convention de courtage avec AGF pour pouvoir offrir des titres de la série W.

Série W	Frais de gestion de la Gamme Or AGF (série W)					Coût total maximal (%) (incl. TVH)		Réduction minimale	Série W – Code du fonds
	100 000 \$ à 250 000 \$	250 000 \$ à 500 000 \$	500 000 \$ à 1 million \$	1 à 3 millions \$	> 3 millions \$	Série W	Série F <sup>2</sup>		
<b>FONDS D'ACTIONNARIÉS</b>									
Catégorie Actions mondiales AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,12	0,10	1405
Catégorie Croissance américaine AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,22	0,20	1423
Catégorie Marchés émergents AGF	0,90	0,85	0,80	0,78	0,75	1,02	1,45	0,43	1436
Catégorie mondiale de dividendes AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,34	0,32	1415
Catégorie Revenu de dividendes nord-américains AGFIQ	0,90	0,85	0,80	0,78	0,75	1,02	1,18	0,16	1430
Catégorie Secteurs américains AGFIQ	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,37	0,35	1402
Fonds d'actifs réels mondiaux AGF	0,85	0,80	0,75	0,73	0,70	0,96	1,47	0,51	1418
Fonds d'actions mondiales AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,13	0,11	1406
Fonds de croissance américaine AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,37	0,35	1452
Fonds de revenu de dividendes canadiens AGFIQ	0,90	0,85	0,80	0,78	0,75	1,02	1,18	0,16	1433
Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGFIQ	0,90	0,85	0,80	0,78	0,75	1,02	1,17	0,15	1431
Fonds des marchés émergents AGF	0,90	0,85	0,80	0,78	0,75	1,02	1,33	0,31	1437
Fonds É.-U. petite et moyenne capitalisation AGF	1,00	0,95	0,90	0,88	0,85	1,13	1,22	0,09	1434
Fonds mondial de dividendes AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,21	0,19	1404
Fonds Sélect mondial AGF	0,90	0,85	0,80	0,775	0,75	1,02	1,22	0,20	1451
<b>FONDS ÉQUILIBRÉS ET DE RÉPARTITION DE L'ACTIF</b>									
Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF	0,85	0,80	0,75	0,73	0,70	0,96	1,43	0,47	1444
Fonds de revenu d'actions AGF	0,80	0,775	0,75	0,725	0,72	0,90	1,11	0,21	1422
Fonds de revenu stratégique AGF	0,85	0,80	0,75	0,73	0,70	0,96	1,21	0,25	1440
Fonds équilibré de croissance mondial AGF	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70	0,96	1,15	0,19	1424
Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF	0,85	0,80	0,75	0,73	0,70	0,96	1,23	0,27	1445
<b>FONDS À REVENU FIXE</b>									
Catégorie Obligations à rendement global AGF	0,75	0,725	0,70	0,675	0,67	0,85	0,99	0,14	1420
Catégorie Revenu fixe Plus AGF	0,60	0,575	0,55	0,525	0,52	0,68	0,82	0,14	1416
Fonds d'obligations à rendement global AGF	0,75	0,725	0,70	0,675	0,67	0,85	0,96	0,11	1421
Fonds d'obligations des marchés émergents AGF	0,75	0,73	0,70	0,68	0,67	0,85	1,03	0,18	1447
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF	0,80	0,775	0,75	0,725	0,72	0,90	1,17	0,27	1403
Fonds de revenu à taux variable AGF	0,80	0,775	0,75	0,725	0,72	0,90	1,31	0,41	1401
Fonds de revenu fixe Plus AGF	0,60	0,575	0,55	0,525	0,52	0,68	0,79	0,11	1407
<b>PORTEFEUILLES ÉLÉMENTS<sup>MC</sup> AGF*</b>									
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,15	0,36	1411
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,37	0,58	1413
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,16	0,37	1410
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF	0,80	0,78	0,75	0,73	0,72	0,90	1,56	0,66	1412
Catégorie Portefeuille Éléments Rendement AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,02	0,23	1414
Portefeuille Éléments Conservateur AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,09	0,30	1426
Portefeuille Éléments Croissance AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,13	0,34	1428
Portefeuille Éléments Équilibré AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,10	0,31	1425
Portefeuille Éléments Mondial AGF	0,80	0,78	0,75	0,73	0,72	0,90	1,31	0,41	1427
Portefeuille Éléments Rendement AGF	0,70	0,675	0,65	0,625	0,62	0,79	1,01	0,22	1409

### L'offre de tarifs préférentiels est également disponible pour certains fonds AGF à frais intégrés.

Les investisseurs, dont l'actif est d'au moins 100 000 \$ dans un fonds commun de placement à frais intégrés (séries OPC, Classique, T, V, F et FV) admissible, auront automatiquement droit au tarif préférentiel sous forme de remboursement des frais de gestion, dont les taux de remboursement sont semblables à ceux appliqués à chaque tranche d'actif dans le cadre de la Gamme Or AGF. Pour y être admissible, tout investisseur doit avoir un actif minimal de 100 000 \$ (valeur comptable ou marchande) dans un même fonds, ou un actif agrégé de 250 000 \$ (valeur comptable ou marchande) dans des fonds admissibles, dans des comptes liés pour former un ménage. Dans ce contexte, toutes les séries et les options d'achat (FA, aucuns frais, FM, FR, version \$US ou \$CAN) d'un même fonds détenu dans un même compte ou dans plusieurs comptes liés sont considérées comme faisant partie d'« un seul fonds ». Veuillez noter que les versions fiduciaire et SICAV de la stratégie d'un même fonds ne sont pas considérées comme « un seul fonds » à cette fin. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Foire aux questions sur les tarifs préférentiels AGF.

\* Pour plus de détails sur les fonds sous-jacents, visitez le site [AGF.com/Fonds](http://AGF.com/Fonds).

Pour des renseignements à jour, visitez le site [AGF.com/Elements](http://AGF.com/Elements).

À L'USAGE DES CONSEILLERS AUPRÈS DES INVESTISSEURS

<sup>1</sup> Les frais de gestion (séries Q et W) et les frais de service (série Q) seront prélevés directement des comptes des clients inscrits au programme de la Gamme Or AGF. Pour les clients de la Gamme Or AGF, la société AGF couvre les frais d'exploitation, les frais de garde des titres et autres frais d'administration afférents (sauf les courtages, les frais facturés par les contreparties, la rémunération du comité d'examen indépendant et les frais engagés par ce dernier et les éléments extraordinaires). Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche. Les investisseurs ayant un actif investi de plus de 250 000 \$ dans ce programme peuvent payer des frais selon un taux pondéré (en fonction de la valeur comptable des éléments d'actifs investis).

Les frais de service implicites des courtiers pour la série Q sont de 0,00 %. Les frais de service maximaux des courtiers sont indiqués. Les conseillers peuvent négocier ces frais de service avec l'investisseur. Tout rajustement de frais de service doit être documenté au moyen du *Formulaire de rajustement des frais de service de la Gamme Or AGF* (« série Q »). Pour plus de détails, visitez le site AGF.com.

Les coûts totaux maximaux ont été calculés, pour chacun des fonds ou des portefeuilles, en fonction d'un taux de la TVH de 13 %, de même que des frais de service maximaux des courtiers (série Q). Les RFG pour la série OPC sont en date du 31 mars 2021.

<sup>2</sup> Vous ne pouvez acheter des titres de série F aux termes du présent prospectus simplifié que par l'entremise de votre courtier inscrit qu'AGF a autorisé à offrir de tels titres.

<sup>3</sup> Placements AGF Inc. est la firme-conseil du contenu étranger de ce Fonds.

<sup>4</sup> Placements AGF Inc. est la firme-conseil du contenu étranger de ce Fonds.

<sup>5</sup> La Société agit seulement en qualité de conseiller du portefeuille du fonds. Un tel conseiller entreprend, pour le compte du fonds, des recherches et émet des recommandations d'investissement, mais ne prend aucune décision d'investissement au nom de ce fonds.

<sup>6</sup> Le 30 avril 2021, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des parts du Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF. Le rendement avant cette date aurait été différent si l'objectif actuel avait été en vigueur. Depuis le 9 août 2021, AGF Investments LLC agit à titre de sous-conseiller de la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF.

<sup>7</sup> Pour plus de détails sur les fonds sous-jacents, visitez le site AGF.com/Fonds.

<sup>8</sup> Le 30 avril 2021, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin de permettre de répartir le capital dans des catégories d'actif (actions et titres à revenu fixe) hors du Canada, de même que pour intégrer, dans le cadre de la démarche d'investissement du Fonds, des concepts relatifs au développement durable. Le rendement avant cette date aurait été différent si l'objectif actuel avait été en vigueur. Depuis le 9 août 2021, AGF Investments LLC agit à titre de sous-conseiller du Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF.

<sup>9</sup> Le 17 avril 2014, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin de produire des rendements supérieurs à long terme en investissant principalement dans des fonds communs de placement de titres boursiers de sociétés du monde entier.

**Pour plus de détails, communiquez avec votre représentant des ventes AGF et visitez le site AGF.com.**



#### À L'USAGE DES CONSEILLERS AUPRÈS DES INVESTISSEURS

<sup>MD</sup> Le logo « AGF », « Gamme or AGF » et « Éléments » sont des marques déposées de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Les informations que renferme le présent document sont des renseignements d'ordre général et ne doivent pas être considérées comme des conseils en matière d'impôt applicables à la situation d'un investisseur en particulier. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers financiers ou leurs conseillers fiscaux avant d'apporter des modifications à leurs stratégies de placement.

Le présent document est destiné aux conseillers et vise à les aider à déterminer quels investissements conviennent le mieux aux investisseurs. Tout investisseur devrait consulter son conseiller financier pour déterminer quels investissements conviennent le mieux selon son portefeuille de placements et ses objectifs personnels à cet égard.

Pour être admissible au programme de tarifs préférentiels d'AGF, un ménage (qui peut être composé d'un seul investisseur) doit être conforme aux exigences concernant l'investissement minimum : (i) l'investissement d'un actif d'au moins 100 000 \$ dans un fonds commun de placement admissible; ou (ii) l'investissement d'un actif de ménage d'au moins 250 000 \$ dans plusieurs fonds communs de placement admissibles, selon le montant le plus élevé entre la valeur comptable minimum et la valeur marchande. Toutes les réductions des frais de gestion appliquées en vertu du programme de tarifs préférentiels d'AGF sont à la discrétion d'AGF et dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris le montant et la nature de l'investissement, de même que les frais facturés par le fonds ou la série applicable. Les séries et les fonds admissibles sont déterminés par AGF et peuvent changer au fil du temps, et ce, à la discrétion d'AGF. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Pour une explication plus détaillée, visitez le site AGF.com/denis.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement. Pour plus de renseignements sur les fonds, visitez le site AGF.com.

La distribution annuelle cible est établie en fonction de la valeur liquidative du fonds ou du portefeuille le dernier jour ouvrable de l'année précédente et peut changer en tout temps. Les distributions mensuelles à l'égard des titres des séries T, FV et V peuvent habituellement constituer un remboursement de capital à condition qu'il existe suffisamment de capital attribuable à la série visée. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions versées dans le cadre du fonds sont supérieures au rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre vos mains dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Ce document ne peut être ni reproduit (en entier ou en partie), ni transmis, ni rendu accessible à quelque personne que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Placements AGF Inc.

Date de publication : le 26 septembre 2022.